



Monsieur le Directeur,

nous constatons que la convocation pour le comité technique du 20 juin 2019 ne tient pas compte du projet de loi transformation de la fonction publique, des circulaires du 5 et 12 juin dernier et de leurs conséquences pour les personnels et les missions de la DREAL.

Parmi les documents transmis pour ce CT, certaines choses nous alertent, notamment le fait que l'effectif cible de la DREAL est en baisse de 35 ETP en 2019 par rapport à 2018.

Quelles seront les missions impactées ? Les agents concernés ?

La circulaire du 12 juin implique une nouvelle période de « réorganisation », avec une **copie du Préfet de Région qui doit être rendue pour le 31 octobre.**

Il s'agit notamment :

- de transférer des blocs de compétences aux collectivités, ce qui sera discuté par la ministre de la « cohésion » des territoires avec les collectivités prochainement
- de supprimer et/ou transférer des missions à déterminer aux préfets de départements
- de renforcer les pouvoirs du Préfet de Région

Nous nous opposons au démantèlement de la DREAL et du ministère de l'écologie.

Nous refusons de siéger dans une instance où les vrais enjeux pour l'avenir des agents et du service ne sont pas abordés. Un vrai dialogue social suppose d'abord, de retirer le projet de loi et les circulaires qui sont dénoncés par l'ensemble des syndicats nationaux.

Nous invitons les agents à s'informer et à entrer dans l'action pour défendre leur service et leur métier.

L'ensemble des représentants du personnel au Comité Technique de la DREAL Grand Est